

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Conseillers en exercice</u>	43
Présents	38
Représentés	5
Absent	0

<u>Votes</u>	
Pour	43
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2026

Le mercredi 24 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le vendredi 19 juin 2026, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Joséphine ANDRIANTAFIKA, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Céline BEAURY, Madame Malika BENKAHLA, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDÉ, Monsieur Henrique MARQUES, Monsieur Alain OMRANE, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POUDY, Monsieur Katiana RENE, Madame Delphine ROQUES, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Madame Hacès SASU, Monsieur Billy SOMSOUK, Madame Zahia TAZAMOUCHE, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté.e.s :

Monsieur Robin ALBERT pouvoir à Madame Zahia TAZAMOUCHE
Monsieur Thierry BALIAS pouvoir à Monsieur Matthieu BAUHAIN
Madame Malika BENLARBI pouvoir à Monsieur Julien BOURVEN
Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH pouvoir à Monsieur Yannig PONS
Monsieur Laurent CHASSAY pouvoir à Monsieur Vasco COELHO

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Billy SOMSOUK

O B J E T

Approbation de la convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Ile-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire

Approbation de la convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Ile-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France pour sa participation financière d'un montant maximal de 4700 euros pour la mise en œuvre du projet de promotion de la santé et de sensibilisation aux bonnes pratiques en santé au sein de la Maison des Femmes de Choisy-le-Roi par les activités suivantes :

Ateliers de sensibilisation aux risques médicaux et de promotion de bonnes pratiques en santé.

Accompagner les femmes de Choisy-le-Roi dans leurs démarches de santé au sein de la Maison des Femmes.

Permanences psychologiques.

Discussion en non-mixité sur les sujets médicaux.

Accès aux droits et accompagnement administratif.

Accès à l'emploi et à l'autonomie.

Accompagnement des publics vulnérables.

Lutte contre les violences faites aux femmes.

Animation d'un lieu de socialisation et de cohésion sociale.

Sachant que la période de réalisation du projet est comprise entre le 01/01/2026 et le 31/12/2026 et que cette période correspond à la période de validité de la convention, toute prorogation devra faire l'objet d'un avenant.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Madame Nathalie LAZIC,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Santé publique,

Vu les textes réglementaires liant la Commune de Choisy-le-Roi et l'ARS Ile-de-France du fait de la présente Convention.

Vu la Convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire.

Considérant, l'obligation pour la Commune de respecter les conditions d'utilisation de la subvention versée par l'ARS Île de France,

Considérant l'intérêt public de poursuivre les missions exercées par la Maison des femmes,

Vu la Bureau municipal du 03 juin 2026

Vu la Culture / Événements / Vie associative / Citoyenneté / Politique de la ville du 12 juin 2026

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la Convention annexée relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer toute convention et document afférent au dossier.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 24 juin 2026

Pour extrait conforme,

Monsieur Tonino PANETTA
Maire

AR Préfectoral

le 25/06/2026

Acte Exécutoire sous référence :

094-219400223-20260624-DEL26088H1-DE

Signé électroniquement par
Tonino PANETTA

Le 25 juin 2026

